

LA COMMUNALISATION: UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE DIDIÉVI (CÔTE D'IVOIRE)

COULIBALY Yaya

Maître-Assistant

Enseignant-Chercheur

Université Félix Houphouët Boigny, Cocody (Côte d'Ivoire)

Institut de Géographie Tropicale

coulyay@yahoo.fr

Résumé

Les conséquences de la crise économique des années 1980 ont contraint l'État ivoirien à instauré la politique de communalisation à travers le transfert de ses compétences aux communes dont Didiévi. Cet article analyse les apports de la politique de communalisation dans le développement de la commune de Didiévi. La méthodologie est basée sur des fouilles documentaires, l'observation et des entretiens avec des responsables au sein de la mairie. Il ressort de cette étude que le conseil municipal de Didiévi a réalisé des équipements dans le domaine éducatif, sanitaire, hydraulique et de voirie ainsi que des aides financières aux couches défavorisées.

Mots-clés : Communalisation, Investissements, Commune de Didiévi, Aides Financières, Couches Défavorables

Abstract

The consequences of the economic crisis of the 1980s forced the Ivorian state to introduce a communalisation policy through the transfer of its competences to the communes, including Didiévi. This article analyses the contributions of the communalisation policy to the development of the commune of Didiévi. The methodology is based on documentary research, observation and interviews with officials at the town hall. The study shows that the municipal council of Didiévi has provided facilities in the fields of education, health, water and roads, as well as financial assistance to the poor.

Keywords : Communalisation, Investments, Didiévi Commune, Financial Aid, Unfavourable Layers

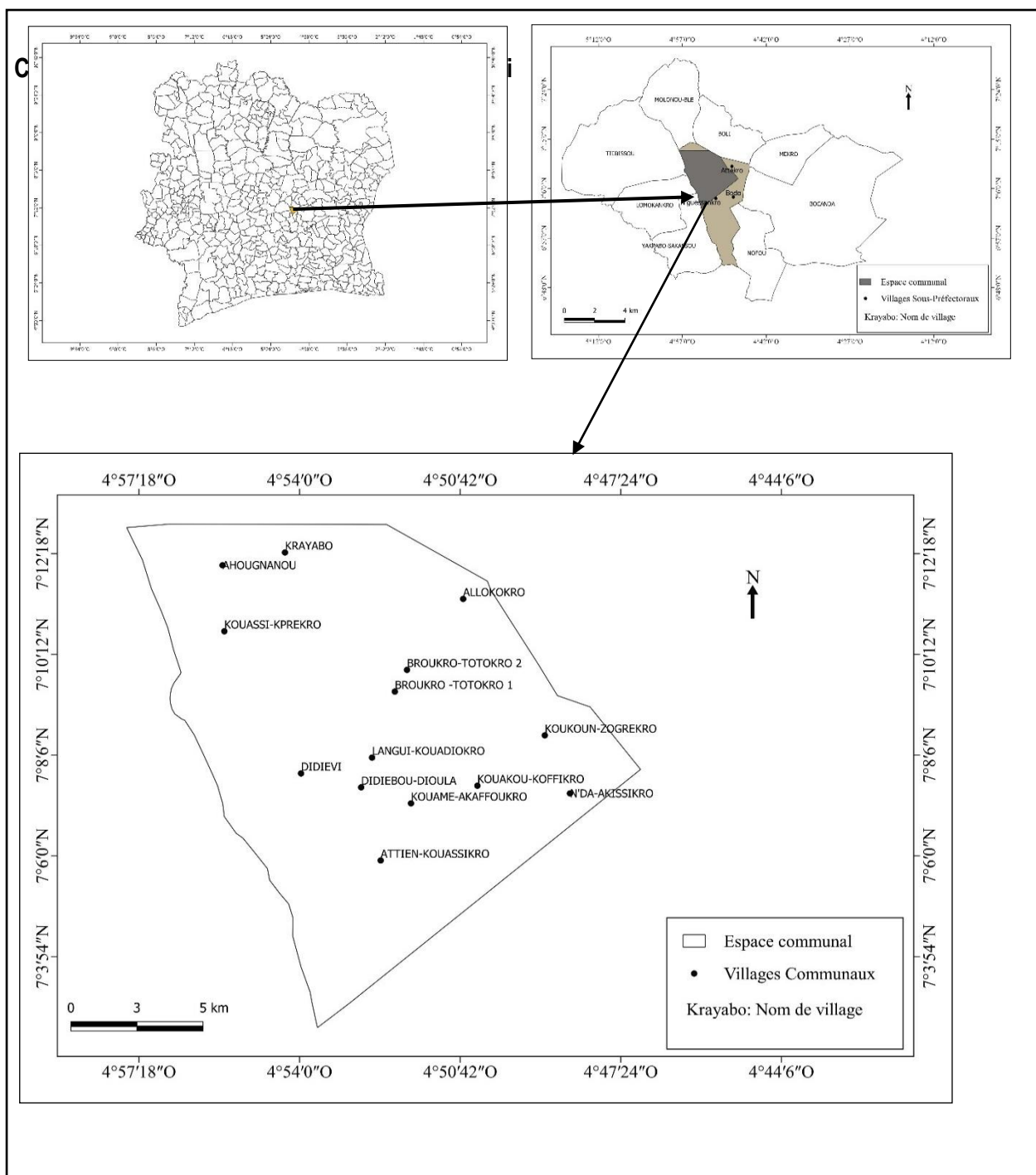
Introduction

En Côte d'Ivoire, la politique de décentralisation a débuté sous l'administration coloniale. En effet, à cette période, le territoire ivoirien était régi sur le plan communal par la loi du 05 avril 1884 et la loi n°1489 du 18 novembre 1955. Elle était marquée par trois types de communes, dont les communes de pleins, mixtes et moyens exercices (C. D. Bamba, 2007, p. 15). Cette politique s'est poursuivie après l'indépendance avec la loi n°78-07 du 09 janvier 1978 portant création sous un régime unique de 26 nouvelles communes de plein exercice et confirmant celles d'Abidjan et de Bouaké. Depuis son avènement en Côte d'Ivoire, en 1980, le paysage communal s'affirme et s'accroît sur l'échiquier national et se présente comme le levier incontournable du développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Depuis 1980 les communes sont au centre de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la communalisation n'est pas une innovation en Côte d'Ivoire. Pendant la période coloniale, la Côte d'Ivoire a connu trois types de communes : Les communes mixtes, les communes de moyen exercice et les communes de plein exercice. De 1980 à 2011, le nombre des communes de plein exercice est passé de 37 à 197 ; puis à 1295 en 2011. Trente-trois ans après (1980-2013), les acteurs locaux sont encore à la recherche d'une stratégie adéquate pour satisfaire les besoins exprimés par les populations dans les communes (A. A. Adomon, 2015, p. 5). Ces entités décentralisées disposent des compétences à travers la loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 des compétences ainsi que des ressources financières pour la réalisation et l'équipement de leurs espaces urbains et ruraux.

Située au centre de la Côte d'Ivoire dans la région du Béliér, la commune de Didiévi dispose des compétences et ressources pour impulser son développement. Elle couvre une superficie de 68 Km² et se trouve entre les 7°08 de latitude nord et les 4°54 de longitude ouest. Elle est limitée par les Sous-Préfectures de Moronouble et Tiébissou au Nord, Lomokankro et Yakpabo-Sakassou à l'Ouest et des villages Sous-Préfectoraux de Kouassi-N'Guessankro et Bodo au Sud enfin Attekro à l'Est. Composée d'un espace urbain et de 13 villages communaux, la commune Didiévi a été érigée en commune par la loi n°85-578 du 29 juillet 1985. Elle dispose de compétences et de ressources financières, humaines et matériels pour impulser son développement. Ces moyens permettent aux autorités locales de réaliser des infrastructures socio-économiques de base pour améliorer les conditions de vie des populations. Malgré ces ressources, la commune de Didiévi reste enclavée depuis sa création avec des voies non bitumées. Seul le tronçon Tiébissou-Didiévi a été bitumé en 2018. À cela s'ajoute, le manque de poste de commissariat pour assurer la sécurité, d'équipements économiques (Super marché, industrie), de structures bancaires, l'insuffisance d'équipements socio-éducatifs et sanitaire. D'où le problème de l'insuffisance des équipements socioéconomiques dans la commune de Didiévi. Dès lors, comment la politique de communalisation contribue-t-elle au développement de la commune de Didiévi ? Dans cet article, il s'agit d'analyser les acquis de la politique de communalisation dans la commune de Didiévi.

1. Méthodologie

La méthodologie utilisée dans le cadre de cet article est basée essentiellement sur l'approche qualitative, mais elle a fait appel par moments à des données quantitatives et à l'inventaire des investissements communaux pour faciliter la compréhension. À cela s'ajoute l'observation de terrain et des entretiens semi-directifs avec les chefs des services financier et technique. La carte n°1 présente notre espace d'étude.



Source : INS, 2014

Réalisation : COULIBALY Yaya, Août, 2021

Les sources secondaires concernent la recherche documentaire. Cette recherche documentaire est basée sur la synthèse des écrits scientifiques faits sur le sujet et l'espace d'étude. Ces documents ont porté sur des documents scientifiques notamment des thèses, mémoires et des articles scientifiques, et des documents administratifs de la mairie de Didiévi de 2013 à 2018. Ceux de la mairie concernent d'une part les comptes administratifs de gestion et d'autre part, les programmes triennaux. Les comptes administratifs ont permis de faire l'inventaire des ressources financières mobilisées et voir les investissements réalisés ou en cours de réalisation dans la commune de Didiévi. D'autre part, les programmes triennaux ont permis d'identifier les projets retenus par le conseil municipal et de les localiser dans le temps et dans l'espace. Quant aux enquêtes de terrain, elles ont consisté à l'observation de l'espace d'étude pour appréhender les différentes réalisations et à un entretien semi-directif avec les

agents (le secrétaire général, les chefs du service technique et financier) de la mairie de Didiévi. Les entretiens avec ces différents agents de la mairie ont permis de connaître le critère de choix des projets réalisés dans la commune de Didiévi.

2. Résultats

2.1. Les équipements sanitaires réalisés par le conseil municipal de Didiévi

La santé et le bien-être de la population sont au cœur des actions gouvernementales en Côte d'Ivoire. En effet, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020 élaboré par l'État de Côte d'Ivoire a pour objectif général « d'améliorer l'état de santé et le bien-être des populations », à travers une offre de services de santé de qualité. Ce document tient compte des défis à relever par la Côte d'Ivoire en matière de santé, dans la perspective de l'accélération de l'atteinte des ODD en vue de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU). Cependant, les normes de l'OMS de la répartition de la population par agent de santé et infrastructures sanitaire sont différentes de celles du PNDS 2016-2020 établie par l'État de Côte d'Ivoire en 2015. Ces différentes normes sont consignées dans le tableau n° 1.

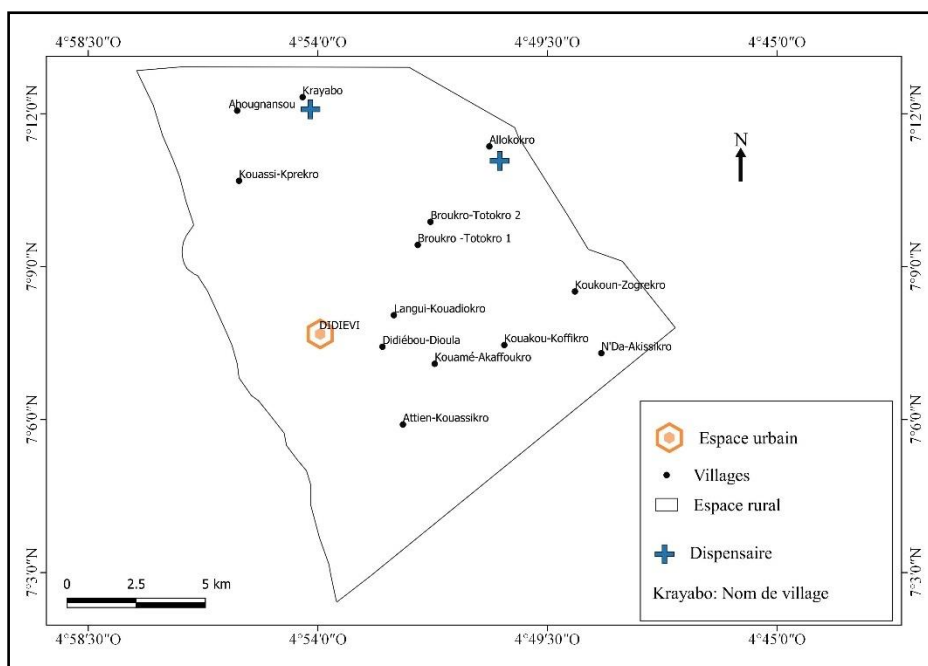
Tableau 1 : Les normes de répartition des agents et infrastructures de santé

Secteur	Catégorie	Normes selon l'OMS (Nombre d'habitants pour un agent/un centre de santé)	Normes nationales selon le PNDS 2016-2020
Personnel	Médecin	10 000	5000
	Infirmier	5000	2000
	Sage-Femme	3000 femmes en âge de procréer	3 000 femmes en âge de procréer
Infrastructures	ESPC	10 000	10 000
	CHR/HG	150 000	150 000

Source : RASS, 2018 ; PNDS 2016-2020

Selon les critères consignés dans le tableau 1, l'hôpital général de Didiévi couvre la population communale estimée à 15 320 habitants. Cependant, l'absence de personnel soignant dans les zones rurales et l'éloignement des deux tiers des villages communaux de celui-ci ont amené le conseil municipal de Didiévi à inscrire la construction des centres de santé dans ces priorités. La carte n°2 localise cette réalisation.

Carte 2 : Équipement sanitaire réalisé par le conseil municipal de Didiévi



Source : INS, 2014, nos enquêtes, 2021

Réalisation : : COULIBALY Yaya, Août 2021

Le conseil municipal a construit deux dispensaires (Allokokro et à Krayabo) en 2016 pour un coût total respectivement de 23 000 000 francs CFA et de 21 000 000 francs CFA. En plus, il y a eu la construction d'un logement pour l'infirmier du dispensaire de Krayabo en 2017 pour une somme de 18 000 000 francs CFA. La photo n°1 illustre le logement de l'infirmier.

Photo 1 : Logement de l'infirmier du dispensaire de Krayakro



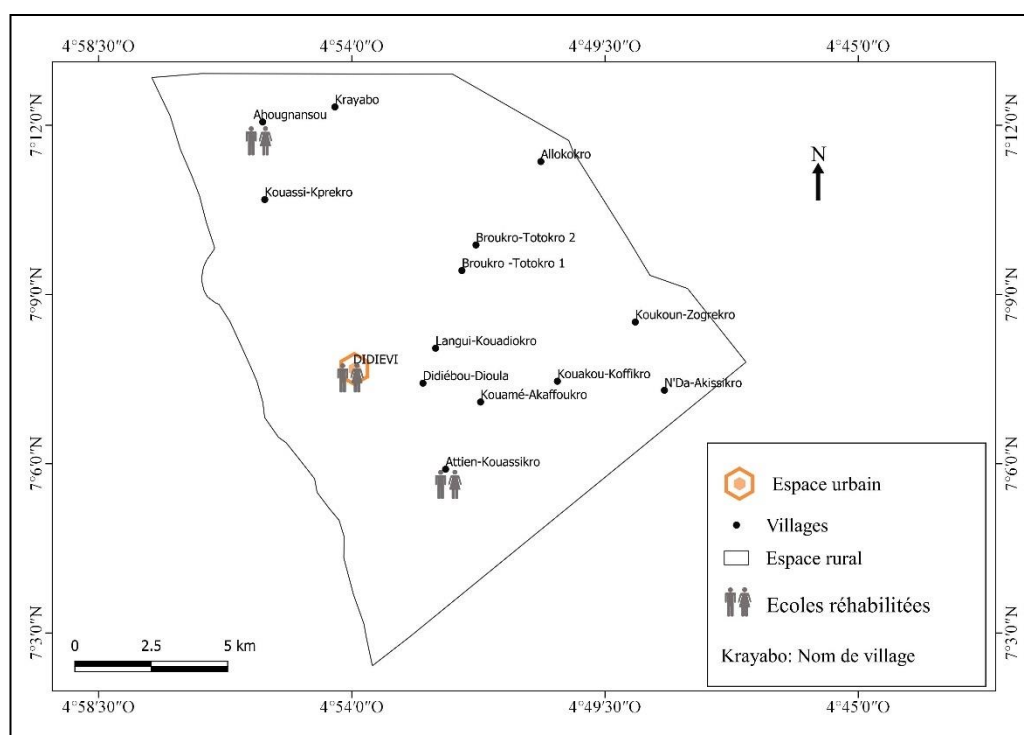
Prise de vue : COULIBALY Yaya, Août 2021

La construction de ces équipements permet de rapprocher les centres de santé des populations bénéficiaires. En effet, ils permettront de réduire les distances que parcouraient les populations pour avoir accès aux soins et aussi la disponibilité d'un personnel soignant dans les villages abritant ceux-ci ainsi que les villages environnants. À cela s'ajoute, l'augmentation du nombre du personnel soignant passant de 9 à 12 médecins, de 38 à 57 infirmiers et de 8 à 17 sages-femmes de 2015 à 2020 selon rapport annuel des statistiques sanitaires. En tenant compte des critères du PND 2016-2020, la commune de Didiévi est très couverte en personnel soignant puisque le ratio donne 1 médecin pour 10 466 habitants, 2,8 infirmiers pour 1805 habitants et 2,5 sages-femmes pour 1194 femmes en âge de reproduction.

2.2. Les équipements éducatifs réalisés par le conseil municipal de Didiévi

Les autorités communales de Didiévi sont confrontées à un déficit et une vétusté des équipements éducatifs dans l'espace communal. En effet, on remarque que selon les statistiques de la direction de l'éducation nationale Départementale, le nombre moyen d'élève par classe est chiffré à 60 alors que les normes de l'UNESCO recommandent 45 élèves par classe. En plus, il y a le vieillissement des bâtiments qui datent souvent des années 1980. Pour remédier aux différents maux dans le secteur de l'éducation, le conseil municipal de Didiévi a entrepris la réhabilitation des équipements éducatifs. La carte n°3 localise les écoles réhabilitées dans la commune de Didiévi.

Carte 3 : Les écoles réhabilitées par le conseil municipal de Didiévi



Source : INS, 2014, nos enquêtes, 2021

Réalisation : : COULIBALY Yaya, Août 2021

Pour offrir un cadre d'apprentissage plus agréable aux enfants de la commune de Didiévi, les autorités locales ont investi dans les équipements scolaires. Ces investissements concernent la réhabilitation de l'école primaire publique du château dans la ville de Didiévi et deux écoles dans l'espace rural dont les écoles primaires publiques d'Ahougnansou et d'Attien-Kouassikro. La réhabilitation des écoles dans l'espace rural a coûté 7 797 000 francs CFA. Cependant, celle de l'école château n'a pas de trace dans le programme triennal car elle est survenue suite à un décoiffement du toit par le vent. La photo 2 est celle de l'école primaire réhabilitée d'Attien-Kouassikro.

Photo 2 : École primaire d'Attien-Kouassikro réhabilité par le conseil municipal



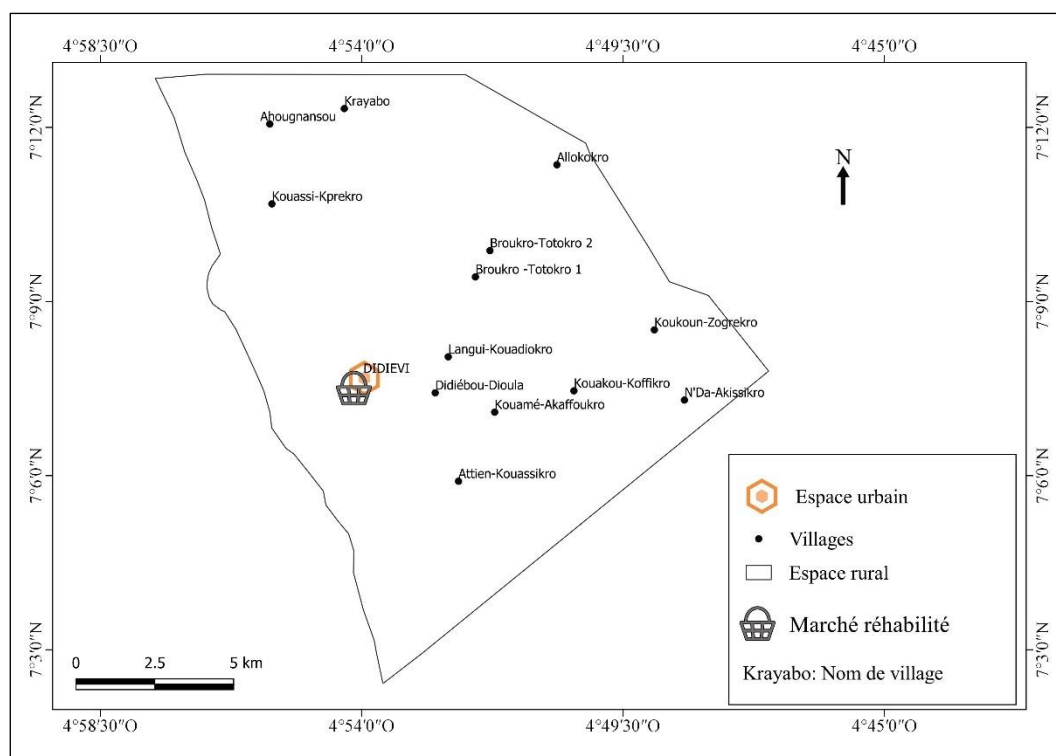
Prise de vue : COULIBALY Yaya, Août 2021

La réhabilitation de cette école primaire du village d'Attien-Kouassikro a été financée sur fonds propres du conseil municipal de Didiévi. La réhabilitation des salles de classe par le conseil municipal de Didiévi vise accroître la capacité d'accueil des équipements éducatifs et de rapprocher l'école des apprenants.

2.3. Les équipements économiques réalisés par le conseil municipal

Les ressources financières de la commune de Didiévi proviennent des taxes payées par les opérateurs économiques et des propriétaires fonciers. Cependant, elle ne dispose que d'un seul marché (carte n°4), une absence des industries, des grandes surfaces (supermarchés) et une insuffisance de magasin pour l'exercice des activités commerciales.

Carte 4 : localisation du marché dans l'espace urbain de la commune de Didiévi



Source : INS, 2014, nos enquêtes 2021

Réalisation : COULIBALY Yaya, Août 2021

La réhabilitation du marché central urbain par le conseil municipal de Didiévi a coûté 2 500 000 francs CFA. En plus, Il a construit dix magasins pour un coût global de 13 000 000 francs CFA au sein du marché central. Ces magasins sont illustrés par la photo n°3.

Photo 3 : Les magasins construits par le conseil municipal de Didiévi au marché central



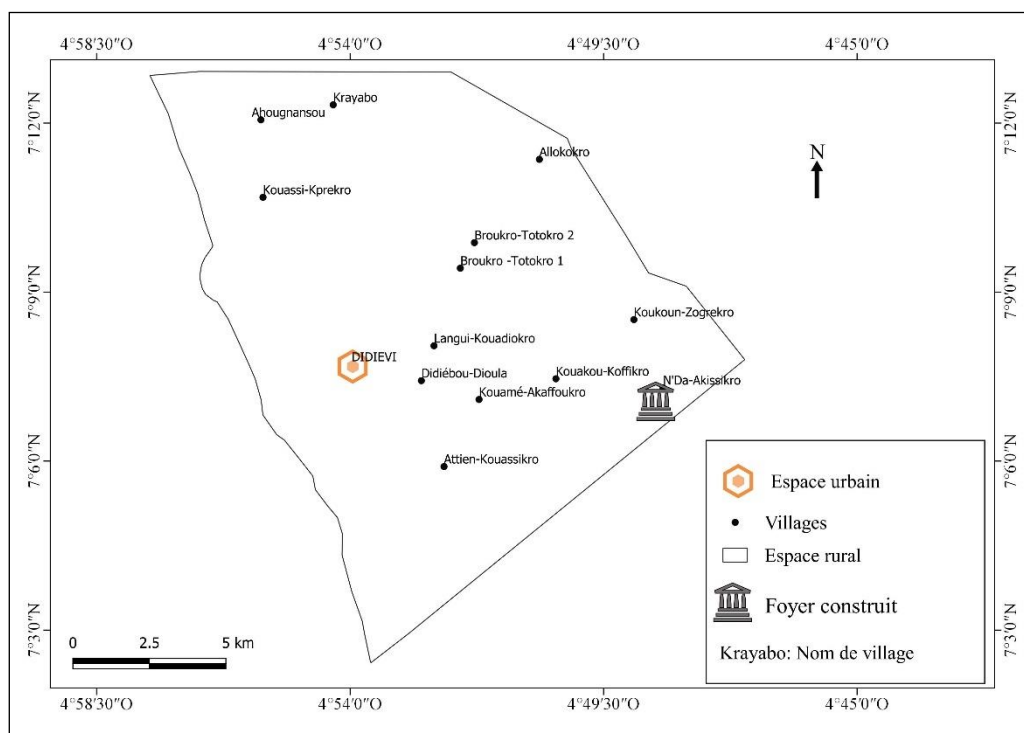
Prise de vue : : COULIBALY Yaya, Août 2021

La réhabilitation du marché central ainsi que la construction de magasins par la municipalité de Didiévi visent à offrir un cadre agréable aux commerçants de la commune pour exercer leurs activités. L'objectif visé par ces actions est d'accroître les ressources financières qui proviennent de cet espace.

2.4. Les équipements socioculturels et sportifs

Pour assurer le bon déroulement des événements dans l'espace communal de Didiévi, le conseil municipal de Didiévi a également investi dans les équipements socio-culturels. Cependant, deux villages sur quatorze villages communaux disposent d'un foyer. Dans le but, d'offrir un cadre propice aux activités villageoises, le conseil municipal a investi dans la construction de foyer des jeunes (la carte 5).

Carte 5 : Le foyer des jeunes de N'da-Akissikro construit par la municipalité de Didiévi



Source : INS, 2014, nos enquêtes 2021

Réalisation : : COULIBALY Yaya, Août 2021

La construction du foyer des jeunes de N'da-Akissikro a été faite en 2020 par le conseil municipal pour un montant de 18 000 000 francs CFA. Ce foyer est illustré par la photo n°4.

Photo 4 : Foyer des jeunes de N'da Akissikro



Prise de vue : COULIBALY Yaya, Août 2021

Ce foyer encore inachevé est le lieu où se tiendra les cérémonies socioculturelles du dit village. Pour ce qui est du sport la commune n'a réalisé aucune infrastructure depuis sa création. Cela s'ajoute, l'installation de la radio diffusion au sein de la mairie pour un coût de 16 882 746 francs CFA en 2017.

2.5. Les équipements réalisés dans le domaine de la voirie et de réseaux Divers

La commune de Didiévi dispose de 90% de routes non bitumées d'accès aux localités limitrophes. C'est seulement l'axe Didiévi-Tiebissou qui a été bitumé en 2018. L'absence de routes bitumées dans la commune de Didiévi constitue un frein au développement, car elles ne favorisent pas la circulation des biens et des personnes due à la présence des nids de poules. Et aussi, pendant la saison pluvieuse, ces routes sont impraticables. Pour faire face à cette situation, le conseil municipal mène des travaux de reprofilages ainsi que l'extension des routes communales. En 2018, il y a eu l'extension des voies des quartiers de la ville pour un coût de 2 000 000 francs CFA.

En ce qui concerne les grands travaux des réseaux divers (eau, électricité, téléphone, etc.), le financement provient des subventions de l'Etat et des partenaires au développement. Les collectivités locales interviennent en majorité dans les travaux d'extension du réseau électrique et du réseau d'adduction en eau potable. Le taux de couverture en électricité est désormais à 100% au niveau communal après l'électrification des 4 derniers villages en 2020 : Polonou, Ahougnanou, Krayabo et Kprékro. Les actions sur fonds propres du conseil municipal se résument à la mise en place, à la réhabilitation des pompes villageoises et à l'extension du réseau d'adduction en eau potable. En effet, le conseil municipal a procédé à la réhabilitation de 15 pompes villageoises dans les villages communaux en 2016, elle s'élève à 2 985 000 francs CFA. En 2017, le conseil municipal a procédé à l'extension du réseau d'adduction en eau potable au quartier Résidentiel pour un coût de 15 000 000 francs CFA.

Les actions de développement du conseil municipal de Didiévi sont plus perceptibles en milieu rural qu'en milieu urbain. Alors que les villages bénéficient de nombreuses infrastructures, la ville, elle ne bénéficie que des magasins et d'une école réhabilitée.

Le processus de décentralisation et le développement local mobilisent une série d'acteurs qui interviennent dans divers domaines. Les élus locaux, les associations, les ONG et les institutions entreprennent des actions louables pour apporter un mieux-être aux populations.

Au cours de la mandature 2013-2018, le conseil municipal de Didiévi a investis dans la construction et la réhabilitation de plusieurs infrastructures et équipements socio-collectifs dont les coûts sont variables illustré par le tableau n°2.

05	Subvention aux confessions religieuses	300	300	300	300	300	300	1 800
06	Subvention aux activités sportives	400	400	400	400	400	400	2 400
Total général		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000

Source : Archive de la mairie de Didiévi, 2021

Ces subventions du conseil municipal de Didiévi se font dans la logique selon laquelle le développement n'est pas seulement le fait de réaliser des infrastructures, mais il se fait à tous les niveaux. Il prend également en compte le bien-être et l'épanouissement de tous les individus. Ces subventions assurent donc le bon fonctionnement de la vie socioculturelle et l'épanouissement de la population. Il s'agit des subventions allouées à la prise en scolaire des enfants démunis (1 800 000 francs CFA), de l'organisation de la fête d'Indépendance (1 800 000 francs CFA), de la fête des mères (1 800 000 francs CFA), de l'arbre de Noël (2 400 000 francs CFA), aux confessions religieuses (1 800 000 francs CFA) et aux activités sportives (2 400 000 francs CFA).

3. Discussion

La santé conditionne le développement. Conscientes de sa primauté dans le processus de développement, les autorités communales lui accordent un intérêt singulier. En se référant au point 6 de la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 et conformément à la clause générale de compétences et aux affaires spécifiques, les communes prennent une part active dans la coordination et la rationalisation des investissements en matière de santé. Elles réalisent les infrastructures sanitaires et créent les meilleures conditions de l'accès des populations aux services de base. Elles se sont investies dans la réhabilitation et la création de dispensaires et/ou de maternités dans les localités relevant de leur autorité. K. E. Kra (2010, pp. 310-314) affirme que les conseils municipaux de Didiévi, de Tiébissou et de Toumodi ont investi dans le secteur de la santé à travers la construction et la réhabilitation des centres de santé (hôpital de Didiévi, centre de santé de Kondèyaokro, aménagement d'un bloc opératoire, construction d'un pavillon d'hospitalisation, construction du dispensaire de Dioulakro, etc.). Ils ont également construit des écoles telles que l'EPP Didiévi 5, l'EPP Attien-Kouassikro, l'EPP Allokoko, à l'EPP I et III de Tiébissou, l'EPP Kodoubo et au groupe scolaire Zaher de Toumodi. Pour A. L. M. Éléazarus (2017, pp.234-236), le conseil municipal d'Adzopé a aménagé SSSU et construit une PMI. En plus, la municipalité d'Adzopé à procéder à la construction de dix-huit classes d'enseignement primaire ont été construites par le conseil municipal, dont six au quartier Amakpé-tabois et Téfadj, trois au quartier Akaffoukoi et Dioulakro extension et la clôture du groupe scolaire Adopo Assabrou au quartier Djanédji. Ses investissements ont coûté 51 500 000 francs CFA pour la santé et 140 000 000 francs CFA au niveau de l'éducation de 2001 à 2013. Comme les autres conseils municipaux, celui d'Adjamé a construit et réhabilité les structures éducatives existantes. On note la construction d'une école de 12 classes au quartier Bromakoté, Marie-Thérèse Houphouët, Williamsville/ENSA et à la cité Paillet. Tandis qu'ils ont réhabilité les EPP Dadier 2 et Porquet 1, Liberté 1 et 2 au quartier Marie-Thérèse H-B, le Groupe Scolaire YACE 1 et 2 au quartier Mairie 1, le Groupe Scolaire Marie KORE à l'habitat extension, des 220 logements, l'école BAD de Williamsville et le jardin d'enfants de Paillet. Tous ces travaux ont coûté 304 295 542 francs CFA de 1985 à 2000 (B. E. Koffi, pp.231-232).

La mise en place des équipements par la municipalité de Bouaké scolaires répond à un souci d'accroître le taux de scolarisation et de faire face aux problèmes de massification à l'échelle des classes. Le Conseil Général de Gagnoa a construit deux lycées (Guibéroua et le lycée moderne 3 de Gagnoa), trois collèges (Bayota, Gnadgodougnoa et Sérihio). Les lycées de Galébré et Dignago sont en construction. Dans le département de Gagnoa, le conseil général a construit six cantines scolaires, soixante-dix (70) classes primaires et douze (12) logements de maîtres. Celui-ci a équipé les écoles avec six mille huit cents (6

800) tables bancs de 2003 à 2011 (N. B. Assi-Kaudjhis, pp.286-289). C'est de la commune de Yopougon ou les autorités locales ont construit des salles et de logements pour les enseignants au quartier banco 2 et l'île Boulay. À cela s'ajoute, la construction d'un centre d'alphabétisation est bâtie à Yaoséhi et du logement de la conseillère de l'école Primaire de Kouté. Ces différentes constructions ont coûté 173 451 240 francs CFA (A. J. Ane, 2010, pp.243-245). Poursuivant B. E. Koffi (2010, pp.93-94) affirme que les municipalités ivoiriennes apportent des aides aux couches défavorisées et à l'organisation des activités socio-culturelles. En effet, ces aides concernent les prises en charge scolaires qui s'élevaient à 100 000 francs CFA par élève. Ainsi au titre de l'année scolaire 2002-2003, la Mairie a octroyé près de 30 000 000 francs CFA contrairement à l'année scolaire 2001-2002 où le montant global des aides scolaires était de 25 millions. Par ailleurs, la Mairie a mis en place un fonds d'aide sociale d'une valeur de 200.000 francs CFA pour faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes à travers un soutien aux jeunes promoteurs de projet PME (Petite et Moyenne Entreprise). La municipalité a aussi initié un projet dénommé « Bourse de l'emploi » qui permet à 100 (cent) jeunes environ, qualifiés ou non, de décrocher un premier emploi chaque année. Les emplois concernés sont entre autres l'opération 1000 boutiques qui consistent à créer 200 boutiques au profit des jeunes chaque année, le projet kiosque à café qui concerne uniquement les jeunes filles. Depuis 2004, trente (30) kiosques sont déjà opérationnelles, l'installation de blanchisserie moderne qui s'inscrit dans le cadre de l'auto-emploi concerne 300 jeunes de la commune, le projet «100 artisans » destiné aux ferronniers, carreleurs et peintre-auto par an et l'opération « 1000 permis de conduire » dont le slogan est « à chacun son permis de conduire ». Chaque année, la Mairie offre « 100 permis de conduire » en collaboration avec l'auto-école MAKO. Enfin, dans sa politique, de soutenir les associations et les couches défavorisées, le conseil municipal d'Adzopé a mobilisé 294 250 000 francs CFA. Elles concernent l'insertion socio-économique des jeunes de la commune à 88 750 000 francs CFA suivie de la coopérative d'entretien et de formation de la commune avec 88 500 000 francs CFA ainsi que les associations sportives avec 75 000 000 francs CFA. Ensuite viennent la prise en charge scolaire avec 15 000 000 francs CFA, la formation des agents et conseillers municipaux avec 10 000 000 francs CFA, la chefferie traditionnelle bénéficiaire à 500 000 francs CFA et la contribution à l'organisation de la fête de l'indépendance pour 5 000 000 francs CFA. Enfin, les couches bénéficiaires à moins de 1 %. Il s'agit des indigents à 2 500 000 francs CFA, des handicapés à 1 000 000 francs CFA et des aides familiales, sociales et aux personnes âgées à 1 000 000 francs CFA (K. F. Oka, 2021, pp.274-275)

Conclusion

Les compétences et les ressources transférées aux communes ivoiriennes et particulièrement la celle de Didiévi ont permis aux autorités locales de réaliser des investissements dans plusieurs domaines. Elles ont concerné le secteur éducatif, sanitaire, économique, social et celui des infrastructures routières. En plus, le conseil municipal de Didiévi apporte son aide aux couches défavorisées. Cependant, les investissements réalisés par le conseil municipal de Didiévi restent insuffisants pour survenir aux besoins de la population à cause de l'insuffisance des ressources financières. Les autorités locales gagneraient à tisser des partenariats internes et externes, utiliser le système B.O.T pour la construction des équipements marchands et mettre en place le budget participatif pour permettre aux populations de s'impliquer davantage dans le développement de la commune

Référence bibliographique

ADOMON Abodou Athanase, 2015, « Bilan de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire : Cas des communes d'Alépé, de Taabo et de Yopougon », Thèse de Doctorat Géographie non publiée, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny.

ANE Amino Joséphine Épouse KPAHE, 2010, « Actions municipales et urbanisation de Yopougon », Thèse de Doctorat Géographie non publiée, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny.

ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, 2016, « Redynamisation du processus de décentralisation en Côte d'Ivoire et développement local dans la commune de Bouaké, le Département de Gagnoa et le District de Yamoussoukro », Thèse de Doctorat de géographie non publiée, Bouaké, Université Alassane OUATTARA.

BAMBA Cheick Daniel, 2007, « États généraux de la décentralisation et développement local, Ministère de l'administration du territoire », Abidjan, p. 16-21.

ÉLÉAZARUS Atsé Laudose Miguel, 2012, « Adzopé : Étude de géographie urbaine », Thèse de Doctorat Géographie non publiée, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny.

KOFFI Brou Émile, 2002, « Urbanisation et Aménagement d'une commune : le cas de la commune d'Adjamé », Thèse de Doctorat de géographie non publiée, Abidjan, Université de Cocody.

KOFFI Brou Émile, 2010, « Décentralisation, outil de développement local ? », In *RGLL*, n°8, Saint-Louis, Université Gaston Berger, pp.93-94.

KRA Kouadio Eugène, 2010, « La politique de décentralisation et son impact sur l'urbanisation en Côte d'Ivoire : le cas du pays Baoulé », Thèse de doctorat Géographie non publiée, Abidjan, Université de Cocody.

OKA Kouakou Ferdinand, 2021, « Stratégies du conseil municipal d'Adzopé face à l'insuffisance des ressources financières propres », Thèse de Doctorat de géographie non publiée, Bouaké, Université Alassane OUATTARA.